

Délibération n° 14 - 2023

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice: 16
Nombre de membres du Conseil d'Administration présents: 8
Nombre de votants: 11
Date de la convocation: 24/11/2023

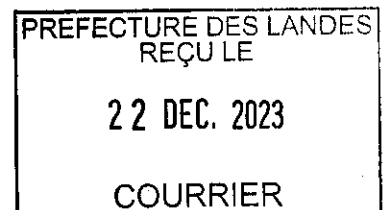
Président: Monsieur Charles DAYOT

Présents: Madame Véronique BELIOT-FOY, Madame Claudie BREQUE, Madame Éliane DARTEYRON, Monsieur Philippe DE MARNIX, Madame Françoise DUBERGEY, Madame Marie-Laure LAFARGUE, Madame Delphine SALEMBIER, Monsieur Serge TAUZIET.

Absents: Monsieur Pierre MALLET, Monsieur Frédéric CARRERE.

Absents excusés: Monsieur Charles DAYOT, Madame Marina BANCON, Madame Françoise CAVAGNE, Madame Véronique GLEYZE, Monsieur Pierre-Matthieu KAHN, Monsieur Julien PARIS.

Pouvoirs: Madame Marina BANCON donne pouvoir à Monsieur Philippe DE MARNIX, Madame Véronique GLEYZE donne pouvoir à Madame Claudie BREQUE, Monsieur Pierre-Matthieu KAHN donne pouvoir à Madame Delphine SALEMBIER.



Secrétaire de séance: Madame Delphine SALEMBIER

Nature de l'acte: 8.9 CULTURE

Objet: Budget principal du Théâtre de Gascogne – Décision modificative n° 4 de l'exercice 2023. Augmentation de la ligne 6811 « dotation aux amortissements ».

Rapporteur: Delphine SALEMBIER

Note de synthèse et projet de délibération:

Le Budget primitif 2023 du Théâtre de Gascogne a été voté le 23 février 2023.

Le Théâtre de Gascogne a inscrit au BP 2023 au compte 6811 « dotations aux amortissements » la somme de 35 758,17 €.

Au moment de générer les écritures de régularisation afin de clôturer l'année 2023, le montant de la dotation aux amortissements est de 39 651,67 € dû à l'achat d'un véhicule de service dont l'amortissement n'avait pas été comptabilisé au moment du montage du BP, l'achat ayant eu lieu toute fin d'année 2022.

Le Théâtre de Gascogne souhaite donc alimenter par une écriture d'ordre la ligne 6811 de la différence soit 3893,50 € ce qui porte le compte 6811 à 39 651,67 €.

Ce qui se traduit par les mouvements suivants:

Section	Compte	Gestionnaire	Libellé	BP 2023	DM 4	Total
0 42	6811	313 TDG	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	35 758,17 €	3893,50 €	39 651,67 €
0 23		313 TDG	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 850,00 €	-3 893,50 €	9 956,50 €
0 21		313 TDG	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 850,00 €	-3 983,50 €	9 956,50 €
0 40	28182	31 TDG	RECETTES INVESTISSEMENT	0,00 €	3 983,50 €	3 893,50 €

La DM n°4 est équilibrée en dépenses et en recettes.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'administration,
A l'unanimité des membres présents,**

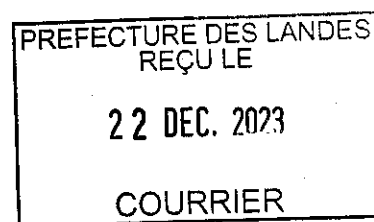
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Régie du Théâtre de Gascogne,

Vu la délibération n° 6-2023 du 23 février 2023 du Conseil d'Administration du Théâtre de Gascogne adoptant le budget primitif 2023,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la régie du théâtre de Gascogne,

Considérant que depuis lors des situations nouvelles se sont faits jour en recettes et en dépenses,



Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications au chapitre 021, 023, 042 et 040 pour la dotation aux amortissements,

Considérant le projet de décision modificative n° 4 pour l'exercice 2023 du budget de la régie du Théâtre de Gascogne,

Décide d'adopter la décision modificative n°4 de l'exercice 2023 intégrant les informations précisées ci dessus dans le tableau joint,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
A Saint Pierre du Mont, le 19/12/2023

Le Président,
Charles DAYOT

Charles Dayot
Pour le président

Transmission en Préfecture le:
Affichage le:

